

PORTE BLINDÉE : FONCTIONNEMENT, PRIX ET INSTALLATION EN COPROPRIÉTÉ

lun 12/11/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Installer une porte blindée en copropriété c'est investir dans la sécurité de son appartement. Qu'il s'agisse d'un projet individuel ou collectif, c'est une solution évidente pour ralentir considérablement les cambrioleurs et autres personnes malintentionnées de pénétrer dans votre logement.

Installer une porte blindée en copropriété

Une demande d'autorisation préalable au remplacement d'une porte en copropriété doit toujours être demandé auprès de l'assemblée générale. En effet, si la porte en elle-même appartient au copropriétaire du logement et si les frais de remplacement lui incombent, la face extérieure de la porte fait bien partie des parties communes. A ce titre, la porte d'entrée d'un appartement doit respecter les critères prévus dans le règlement de copropriété.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

